

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES VERBAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2023

C.C.A.S. D'AUBIN

Le cinq juillet deux mil vingt-trois, à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT, Président du C.C.A.S.

Étaient présents (12) : M. Michel BAERT, M. Serge BOSCUS, Mme Brigitte CUESTA, Mme Charlène CUESTA, Mme Christine DELPOUVE, M. Bernard FABRE, Mme Karine FABRE, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Brigitte RODRIGUEZ, Mme Maryline SALVAN, M. Bernard SOUVERAIN, Mme Christine TEULIER.

Procuration(s) (1) : De Mme Magali GARRIC à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND

Absent(s) et excusé(s) (3) : Mme Laurianne VINCENT, M. Patrick LAUMOND, Mme Hélène SOLIS.

Membre(s) démissionnaire(s) (1) : Mme Andrée ARCALIS

Était(ent) présent(s) au titre du service : Mme Émilie BEC

Secrétaire de la séance : Mme Émilie BEC

Monsieur le Président ouvre la séance du conseil d'administration à **16 heures**.

Madame BEC est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président informe les membres de l'assemblée délibérante de la démission de Madame ARCALIS Andrée de l'association du Club du 3^{ème} âge, son remplacement est en cours.

Après avoir excusé les absents, M. BAERT valide le quorum et soumet le procès-verbal du 07 avril 2023 à l'avis du conseil d'administration. Ce dernier n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président présente madame Sandrine PASCAL, agent administratif recruté à temps plein sur le C.C.A.S.

POINT N°1 - Délibération 2022-13 : Approbation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2023-2027 – service prestataire d'aide à domicile

En complément d'informations, les exemplaires papier du contrat relatif au CPOM sont distribués en début de séance.

Mesdames RODRIGUEZ et TEULIER sont arrivées à 16h05.

Le Président entame la lecture du rapport de présentation et invite E. BEC à apporter des précisions sur les orientations financières.

Les éléments de contexte sont rappelés : le CPOM présenté ce jour fait suite au précédent couvrant la période 2018-2020 ; il avait été élaboré (pour partie) en partenariat avec le CCAS de Decazeville. Le CPOM II réaffirme le rapprochement des deux services avec des accords sur des objectifs partagés.

La démarche de consultation pour le CPOM II a été lancée en octobre 2022 par le Conseil Départemental, via un appel à candidature « dotations complémentaires », permettant d'apporter un soutien financier aux SAAD en complément du tarif national minimal (instauré en 2022 pour les heures APA, PCH et aide sociale). Seuls 10 SAAD en Aveyron ont été retenus dans ce cadre.

Les CPOM ont vocation à financer des actions contribuant à améliorer la qualité de service, ces dernières doivent répondre des 6 axes prioritaires d'intervention définis par le département. Les CCAS d'Aubin et de Decazeville ont souhaité flécher les fonds sur 3 axes principalement :

- Objectif 1 : accompagner des personnes dont le profil de prise en charge comporte des spécificités,
- Objectif 3 : améliorer la qualité de vie au travail des intervenantes,
- Objectif 5 : Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

Les CCAS Aubin/Decazeville et le Conseil Départemental se sont rencontrés à différentes reprises, ce qui a abouti à une procédure de négociation. Il est précisé qu'ils peuvent faire l'objet de modification par avenant.

Dans le cadre de la dotation complémentaire, le montant accordé pour le CCAS d'Aubin est lié à l'activité 2022 pour l'APA, la PCH et l'aide sociale.

Sur l'exercice, le service a réalisé 16 734 heures auprès de 98 bénéficiaires, ouvrant droit à une enveloppe de 52 544 euros par an, sur toute la durée du CPOM. En effet, la CNSA accorde 3,14 euros par heures d'activité.

Néanmoins, ce montant pourra varier selon le volume d'heures réellement réalisé.

La validation du CPOM par le conseil d'administration et ensuite en commission départementale permanente, conduira à la mise à jour du budget 2023, par l'élaboration d'un budget modificatif.

Observations en cours de séance :

→ **Fiche action O1-A1 - Formation mutualisée « savoirs de base » :**

- E. BEC explique que les SAAD sont confrontés à une évolution des publics, et que des profils « atypiques » émergent aux côtés des personnes vieillissantes (accidents de la vie, AVC, développement des maladies neurodégénératives, accompagnement prise en charge des malades de cancer...) ; ils demandent un certain ajustement des pratiques sur le terrain avec le développement d'un accompagnement psycho-social et la mobilisation de nouvelles compétences. L'objectif est que le CCAS forme les agents pour qu'ils s'adaptent plus facilement.
- M. SALVAN souhaite savoir pour quelle raison, il n'y a pas autant d'agents formés sur les deux services. E. BEC précise que cela est lié au volume d'activité : le CCAS de Decazeville étant plus important que celui d'Aubin, a une enveloppe financière supérieure.

- C. DELPOUVE souhaite connaître le niveau d'activité de chaque CCAS. E. BEC précise que pour l'année 2022, le CCAS d'Aubin a réalisé 16 734 heures pour le département, tandis que le CCAS de Decazeville en a réalisé 23 384 heures ; ce dernier enregistre donc 6 650 heures supplémentaires d'activité. Sur le volume global de l'activité, Decazeville a réalisé 7 180 heures de plus qu'Aubin tous types de financeurs confondus.

→ **Fiche action O1-A2 – Cycle de formation approfondissement et remise à niveau :**

- E. BEC explique que les SAAD souhaitent s'adapter aux besoins spécifiques des agents, cette fiche action doit permettre d'approfondir les connaissances et/ou de les remettre à niveau. Les agents pourront demander aux services des formations thématiques afin de les soutenir au mieux face aux problématiques rencontrées en situation professionnelle. Les SAAD font le pari de responsabiliser les agents en les associant à leur parcours de professionnalisation.

→ **Fiche action O1-A3 - temps de coordination :**

- E. BEC explique que les SAAD sont confrontés à une évolution des publics dits « spécifiques », qui nécessitent un accompagnement administratif plus important : dossiers plus complexes avec démarches périphériques (exemple : transmission d'un relevé de compteur EDF...). Les CCAS ont fait le choix de demander des fonds pour valoriser financièrement ces temps administratifs « non facturables ».

→ **Fiche action O3-A1 – améliorer la gestion informatique :**

- Le SAAD a un système d'astreinte mutualisé avec le CCAS de Decazeville depuis 2018. Les procédures actuelles ne sont pas optimales, le logiciel WEB partagé permettra de gagner du temps et de l'efficacité dans le traitement des demandes exprimées sur les temps de fermeture des bureaux.
- M. BAERT souligne le poids financier de cette action. En réponse, E. BEC précise que le logiciel actuel va rapidement devenir obsolète, à terme les SAAD auraient été contraints de basculer sur la solution WEB sous 4 à 5 ans. Inclure le logiciel dans le CPOM permet de mobiliser des fonds et constitue une « opportunité ».

→ **Fiche action O3-A2 – Temps de conceptualisation pour valoriser les métiers :**

- Les SAAD sont obligés de se doter d'une politique de communication pour se rendre visibles et valoriser les services. Il est désormais indispensable de savoir communiquer en interne : pour fidéliser et fédérer ; et en externe : pour valoriser et attirer. Les responsables de service ont souhaité mobiliser des fonds afin de se dégager du temps pour travailler sur les enjeux de changement d'opinion au sujet des métiers du domicile, trop souvent dénigrés.

→ **Fiche action O3-A3 – intégration des nouveaux salariés :**

- E. BEC met en avant, la solution « expérimentale » de l'action. L'idée est de proposer un parcours d'intégration en plusieurs temps afin d'informer sur l'environnement professionnel et de permettre aux nouvelles recrues de se rendre compte des réalités de terrain.
- Michel BAERT souhaite que les démarches entreprises à ce titre se fassent en concertation avec les acteurs locaux de l'emploi : mission locale et pôle emploi, AFPA...

→ **Fiche action O3-A4 – accompagnement vers des nouveaux métiers :**

- E. BEC informe que les SAAD doivent préparer les mutations du secteur et notamment l'évolution des missions des aides à domicile dans la perspective de la réforme des services autonomie à domicile. L'idée est de préparer des agents à des prises en charges complexes où les missions sont proches de celles des aides-soignantes.

- B. RODRIGUEZ appelle à la vigilance quant aux respects des responsabilités, les aides-soignantes ont 1 année d'études et sont diplômées. En réponse, E. BEC explique qu'on assiste à un glissement des tâches et qu'il convient de former les agents afin qu'elles soient mieux préparées à ces dernières. En aucun cas, le CCAS ne deviendra un service de soins.

→ **Fiches actions O3-A5 et A6 - Groupes de paroles et ateliers de sophrologie / journées de cohésion :**

- E. BEC explique que ces fiches ont été réalisées dans le but : d'une part, d'améliorer l'esprit d'équipe et la cohésion au sein des services afin de fidéliser les professionnelles ; et d'autre part, pour accroître le bien-être individuel par des ateliers dont la participation est laissée à la libre adhésion de l'agent (selon ses besoins personnels). L'idée est de valoriser les "ressources humaines" des services. Les groupes d'expression et les journées de cohésion doivent favoriser le lien social et l'entraide à l'intérieur des équipes. Le but des journées de cohésion est que les agents s'approprient les ressources du territoire (chemin de balade, street art...), pour qu'ils les réutilisent en contexte professionnel et les proposent comme des animations aux personnes accompagnées. CUESTA précise que le samedi 17 juin, 14 agents du service ont suivi une formation sur les gestes qui sauvent, ils ont ensuite été invités au restaurant. Cela a été une réelle réussite.

→ **Fiche action O3-A7 – recours à un consultant :**

- Les SAAD souhaitent bénéficier d'un accompagnement afin d'anticiper la réforme des services à domicile ainsi que la nouvelle loi Grand Age qui se profile, les deux responsables des SAAD du CCAS de Decazeville et d'Aubin souhaitent avoir une aide et un regard extérieur afin de les accompagner dans leur réflexion et leur prise de décision pour créer le nouveau service autonomie à domicile regroupant les deux SAAD et le SSIAD du CCAS de Decazeville.
- M. BAERT rappelle que cette réforme va renforcer l'environnement concurrentiel entre les SAAD, et qu'il est déterminant pour les CCAS aient les clés pour asseoir leur présence sur le secteur et ainsi maintenir le service public de proximité et de qualité.

→ **Fiche action O3-A8 – Véhicule de service :**

- E. BEC justifie l'acquisition d'un véhicule pour améliorer les conditions de travail des agents notamment sur les week-ends (les tournées sont plus longues et les interventions plus courtes) ou en cas de panne de leur véhicule personnel. Cette action en faveur des aides à domicile doit permettre de contribuer à un sentiment de mieux être.
- B. RODRIGUEZ souhaite que plusieurs devis comparatifs soient réalisés afin de mieux identifier la solution la plus adaptée financièrement. Elle émet des craintes quant à la viabilité de l'action sur le long terme.
- E. BEC explique que les chiffrages de l'ensemble du CPOM ont été réalisés dans des délais très courts (appel à candidature octobre et négociation des financements d'avril à mai). Chacune des actions bénéficiera dans un second temps, d'une démarche de consultation auprès de différents partenaires. Les services avaient pour objectif de réaliser un chiffrage de base permettant d'inscrire des crédits pour les demander auprès du conseil départemental.

→ **Fiche action O3-A9 – VAE :**

- Dans la même volonté de promouvoir les agents et de les accompagner dans l'évolution de leur environnement professionnel, les SAAD ont souhaité mobiliser des fonds pour valoriser les parcours professionnels et l'expérience acquise sur le terrain.

→ **Fiche action O3-A10 - :**

- Les SAAD souhaitent promouvoir le recours aux équipements professionnels pour améliorer les conditions de travail des agents et lutter contre l'usure physique. L'intérêt est de travailler sur l'ensemble de l'environnement professionnel des agents : compétences théoriques, techniques et outils mis à disposition. Les aides techniques doivent permettre aux intervenantes d'avoir de meilleures postures et ainsi de réduire les troubles musculosquelettiques. Cela doit favoriser une meilleure prise en charge des usagers et ainsi améliorer leur confort.

→ **Fiche action O5-A1 – Temps de rencontre entre plusieurs bénéficiaires :**

- Les SAAD sont partis du constat que les usagers, avec l'avancée en âge, ont tendance à se replier sur leur domicile. En parallèle, les aînés prennent régulièrement des nouvelles des personnes qu'ils ont connues mais qu'ils ne côtoient plus... Les aides à domicile jouent souvent le rôle de messenger. Forts de ce constat, les services veulent proposer des temps de rencontre entre personnes âgées accompagnées par les aides à domicile. C'est une démarche expérimentale basée sur le volontariat des usagers.

→ **Fiche action O5-A2 – favoriser l'inclusion numérique des usagers et des professionnelles :**

- E. BEC explique que les évolutions sociétales demandent de plus en plus la maîtrise d'Internet. L'utilisation de tablettes en contexte professionnel permettrait d'amener le numérique auprès des personnes âgées et contribuerait à réduire la fracture numérique ; ce serait aussi l'occasion de leur proposer des ateliers individuels de stimulation cognitive. De plus, le recours aux tablettes numériques permettrait de moderniser les pratiques professionnelles en dotant les agents d'un environnement numérique de travail : tchat, cahier de liaison partagé, ordre de mission actualisable.... et de réduire l'usage du papier.
- M. SALVAN a eu recours à l'utilisation de la solution ARDOIZ, cette formule est adaptée aux personnes fortement éloignées des nouvelles technologies, car les applications sont très réduites. Le frein est essentiellement financier environ 300 euros pour l'acquisition d'une tablette.
E. BEC précise que l'objectif est d'équiper uniquement les intervenantes, et ce afin de maîtriser le budget. De plus, la réflexion est toujours en cours pour définir l'arbitrage en faveur de l'option acquisition ou location. Néanmoins, sur conseils du SMICA, les CCAS sont encouragés à aller vers l'option location, notamment en raison de l'obsolescence rapide de ce type de produit et aux problèmes de maintenance du parc.
- M. RODRIGUEZ suggère qu'il serait bien de solliciter d'autres prestataires, afin de rechercher des partenaires proposant des produits moins onéreux. Madame DELPOUVE propose de se rapprocher de la société FACE. E. BEC informe que ces démarches seront effectuées dans un second temps, l'action étant programmée pour 2024.

Monsieur le président, conclue en rappelant que les fiches action témoignent de trois fils conducteurs :

- Valoriser et préserver les agents dans leurs pratiques professionnelles
- Préparer les services aux évolutions sociétales et réglementaires.
- Améliorer la qualité de service pour l'utilisateur

De plus, les services ont cherché à construire le CPOM II autour des actions « ponctuelles » définies dans le temps et sans incidence durable sur les budgets en termes de frais de fonctionnement annuel.

En effet, hormis les frais liés au logiciel métier, il n'y a pas d'action qui s'inscrit dans la durée, au-delà de la fin du CPOM.

De la même manière, les CCAS n'ont pas cherché à ajuster le montant des dépenses au niveau des fonds accordés : les responsables de service ont budgétisé des actions à hauteur de 70 % de l'enveloppe concédée. Ce qui témoigne d'une gestion raisonnée. Cette prudence doit aussi permettre de maîtriser les éventuelles baisses d'activité (les fonds étant liés au volume de l'activité).

Après avoir délibéré,

La commission administrative :

- APPROUVE les projets de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2023-2027, définis conjointement par le Service Prestataire d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du Centre Communal d'Action Sociale d'Aubin et le Conseil Départemental de l'Aveyron.
- AUTORISE le président à signer le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens présenté et joint en annexe.

Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0

Délibération : 2023-13


POINT N°3 – Dossiers d'aide sociale - CONFIDENTIEL

Après avoir rappelé, les règles de confidentialité, M. le Président présente les trois dossiers de demande d'aide sociale à l'hébergement ainsi que le dossier de demande d'aide sociale à l'aide-ménagère.

Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

Monsieur le Président clôture la séance à 17h00.

Secrétaire de séance	Président de séance
Nom du secrétaire désigné : <i>BEC Emilie</i>	Nom du Président : <i>BAERT Michel</i>
Signature : 	Signature : 